

Budget prévisionnel pour l'octroi d'une subvention exceptionnelle

En cas d'octroi d'une subvention exceptionnelle, l'association devra obligatoirement fournir un bilan financier accompagné des factures dans le cas de travaux ou d'acquisition de matériel

CHARGES	MONTANT (2)	PRODUITS (1)	MONTANT (2)
Charges spécifiques à l'action		1 - Ressources propres240 €
Achats		2 - Subventions demandées	
Prestations de services960 €	Etat (précisez le(s) ministère(s) sollicité(s))€
Matières et fournitures€	_____€
		_____€
Services extérieurs		Région(s) :	
Locations€	_____€
Entretien€	Département(s) :	
Assurances€	_____€
		Commune(s) :	
Autres services extérieurs		_____950 €
Honoraires€	Bénévolat€
Publicité€	_____€
Déplacements, missions€	CNASEA (emplois aidés)€
		_____€
Charges de personnel		Autres recettes attendues (précisez)€
Salaires et charges€	_____€
		_____€
Frais généraux215 €	Demande(s) de financement communautaire€
		_____€
		3 - Ressources indirectes affectées€
COÛT TOTAL DU PROJET€	TOTAL DES RECETTES€
Emploi des contributions volontaires en nature		Contributions volontaires en nature	
Secours en nature€	Bénévolat€
Mise à disposition gratuite des biens et prestations€	Prestations en nature€
Personnel bénévole€	Dons en nature€
TOTAL1 175 €	TOTAL1 190 €

Au regard du coût total du projet, l'association sollicite une subvention exceptionnelle de 950 €

- (1) L'attestation du demandeur est appelée sur le fait que les indications sur les financements demandés auprès d'autres financeurs publics valent déclaration sur l'honneur et tiennent lieu de justificatifs. Aucun document complémentaire ne sera susceptible d'être demandé si cette partie est complétée en indiquant les autres services et collectivités sollicitées.
- (2) Ne pas indiquer les centimes d'euros